

01 Sep 2023 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 1er septembre 2023](#)

Modification de la législation relative aux ambulanciers

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant plusieurs arrêtés royaux relatifs aux ambulanciers afin d'en améliorer la mise en œuvre.

Voici les arrêtés royaux concernés :

- l'arrêté royal relatif au statut administratif du personnel ambulancier non pompier des zones de secours
- l'arrêté royal portant statut pécuniaire du personnel ambulancier non pompier des zones de secours
- l'arrêté royal relatif au transfert du personnel opérationnel des zones de secours du personnel pompier vers le personnel ambulancier et vice versa

La majorité des modifications est réalisée pour maintenir l'analogie avec le statut administratif et pécuniaire des membres du personnel opérationnel des zones de secours.

Le projet comprend également un certain nombre de modifications spécifiques aux secouristes-ambulanciers.

Enfin, les mêmes modifications parallèles sont effectuées pour le personnel qui souhaite passer du statut de pompier à celui d'ambulancier ou vice versa.

Après avoir obtenu l'avis du Conseil d'Etat, le projet sera soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du
Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be